

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**

Objet	Rapporteur	Délibérations du Conseil Municipal
Affaires Générales	Monseigneur le Maire	<u>Mise à jour des statuts sur la compétence mobilité transférée à la CCPOH</u> * Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la modification du terme inscrit sur la précédente délibération, à savoir : «Soliciter la modification des statuts » par « approuver les statuts »
Affaires Générales	Monseigneur le Maire	<u>Enlèvement et gardiennage des véhicules mis en fourrière – Désignation d'un prestataire agréé</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : * Désigne la SAS ANCELAUTO sise 105, avenue du général de Gaulle à Verneuil-en-Halatte, représentée par Monsieur David ANCEL, exerçant son activité sous l'arrêté préfectoral d'agrément n°60-2013-05 du 26 juillet 2015 afin de procéder à la mise en fourrière et au gardiennage des véhicules enlevés sur le territoire communal * Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec cette entreprise.
Affaires Financières	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	<u>Apurement du compte 1069</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : * Autorise l'apurement du compte 1069 par le débit du compte 1068 d'un montant de 1101,88 € selon le processus d'une opération d'ordre semi budgétaire.
Affaires Financières	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	<u>Liste des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » Budget Commune M14</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : * Affecte les dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits alloués au budget communal.
Affaires Financières	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	<u>Engagement des dépenses d'investissement 2022 – Budget ville</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : * Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2022 à hauteur de 25% du dernier budget d'investissement Ville comme ci-dessus indiqué.
Affaires Financières	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	<u>DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Budget principal</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les dispositions énoncées.
Affaires Financières	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	<u>DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Budget Assainissement</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les dispositions énoncées.
Affaires Financières	JP LEBAILLIF Maire Adjoint	<u>Redevances, Taux et Tarifs pour l'année 2022</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'ensemble des tarifs qui prendront effet à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022
Urbanisme	Alexis CHAMEREAU Maire Adjoint	<u>Opération Place du Général Sarraill - Validation du programme de logements</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : * Approuve la réalisation du programme de logements par la SA HLM de l'OISE, * Désigne la SA HLM de l'OISE comme opérateur pour la réalisation du programme susvisé * Accepte les ajustements d'intervention de l'EPFLO, en particulier, la prorogation de la durée de portage, l'ajustement du périmètre, les éléments stratégiques en vue de finaliser la maîtrise foncière, le rachat du foncier en fonction des hypothèses développées ci-dessus * Approuve la prorogation de portage foncier, le périmètre, les éléments stratégiques en vue de finaliser la maîtrise foncière, le rachat du foncier en fonction des hypothèses développées ci-dessus, les modalités prévues dans le projet d'avenant 1 * Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 1 à la convention de portage foncier et tous les actes et conventions nécessaires à la réalisation du programme de logements,
Urbanisme	Alexis CHAMEREAU Maire Adjoint	<u>Délégation du droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier Local des Territoires Oise et Aisne (EPFLO) portant sur un bien cadastré section BW 05</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : * Délègue à l'Etablissement Public Foncier Local des Territoires Oise et Aisne (EPFLO), dans la limite de l'éventuelle évaluation des Domaines, le droit de préemption urbain pour le bien objet de la DIA visée précédemment et portant sur un bien sis 10 rue Victor Hugo, cadastré BW 05.
Ressources Humaines	Monseigneur le Maire	<u>Création d'un emploi permanent d'ASVP et Modification du tableau des effectifs</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : * Decide de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet faisant fonction d'Agent de Surveillance de la Voie Publique à compter du 01 janvier 2022, * Modifie ainsi le tableau des emplois * Inscrit au budget 2022 de la commune les crédits correspondants
Ressources Humaines	Monseigneur le Maire	<u>Création d'un poste de gardien-brigadier et Modification du tableau des effectifs</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : * Decide de créer un emploi de gardien-brigadier à temps complet à compter du 01 janvier 2022, * Modifie ainsi le tableau des emplois, * Inscrit au budget 2022 de la commune les crédits correspondants

Fait à Verneuil-en-Halatte,  
Le 15 décembre 2021

Le Maire  
Philippe KELLNER


